

LES VIOLENCES DANS LE SPORT

De quoi parle-t-on ?

UN ACTE DE...

Pourquoi s'informer ?
Se protéger, protéger
les autres, signaler, ...

➡ Violences "ordinaires" :

- Verbales : injures, dévalorisation, diffamation, ...
- Psychologiques : emprise, humiliation, ...
- Physiques : charge d'entraînement abusive, coups, ...

➡ **Discrimination** : traitement défavorable en raison de la couleur de peau, de l'origine ou la religion, d'une orientation sexuelle, d'un handicap ; bizutage, ...

➡ **Violences sexistes et sexuelles** : propos, comportements, contacts à caractère sexiste et sexuel, imposés à une personne.



Harcèlement : toutes formes de violences répétées et cyberharcèlement : en utilisant les outils numériques.

QUI PEUT ÊTRE COMMIS...

N'importe où

A l'entraînement, en stage, en compétition, dans le local ou lors d'une fête du club, sur internet et les réseaux sociaux ...

Et par n'importe qui

Un copain ou une copine, un ou une licencié(e), un parent, une personne encadrante, professionnelle ou bénévole ...



© Clara Bornet

ALORS VICTIME OU TÉMOIN, SI CA ARRIVE UN JOUR...

C'est important d'en parler !

- ➡ à un proche de confiance : amis, famille
- ➡ à une association spécialisée dans l'écoute et l'aide des victimes et témoins
- ➡ à la police/gendarmerie si on en a le courage
- ➡ au SDJES du département concerné

Quelques contacts utiles :

Signal Sports - signal-sports@sports.gouv.fr

116 006 - Numéro national d'aide aux victimes

3018 - e-Enfance

integrite@ffs.fr



Ce sont des actes punis par la loi !

Il existe des sanctions :

- ➡ administratives
- ➡ civiles
- ➡ pénales

mais aussi...

disciplinaires, prononcées par la FFS.